

Réunion CSE
27 Août
2020

Qui s'y colle ? C'est Dédé !

Prochain CSE extra
3 septembre
2020
lestmediacgt@orange.fr
03.83.59.88.11
Poste 2411

Situation des entreprises de l'UES

Les comptes cumulés à fin juillet 2020	ER	LE
Publicité régionale commerciale	- 69,17 %	- 69,71 %
Publicité régionale PA	- 48,86 %	- 37,36 %
Publicité nationale commerciale	+ 2,97 %	+ 5,72 %
Publicité nationale PA	- 71,93 %	- 100 %
Total publicité	- 53,61 %	- 50,53 %
Diffusion	+ 0,49 %	- 3,83 %
Résultat d'exploitation	- 3 050K€	- 586K€

Comptes internet cumulés à fin juillet 2020	ER	LE
Publicité	758 K€	242 K€
Diffusion web - Autres produits	825 K€	200 K€
Chiffre d'affaires web	1 583€	442K€

LER - VM

Comme on pouvait s'y attendre, les chiffres de la publicité, aussi bien sur le print que sur le web peinent à revenir à un niveau d'avant Covid. « *Malgré les efforts des commerciaux, nous attendons toujours des signaux, annonceurs d'une reprise* », note Christophe Mahieu.

Pôle SR Vosges : encore des CDD

Depuis l'accession de Sébastien Georges au trône de la rédaction, « *de nombreuses titularisations de CDD ont été effectuées* ». Et d'autres devraient suivre. A condition « *que l'on trouve le bon profil* », précise le directeur général Christophe Mahieu...

L'EstMédia CGT ne peut que s'en réjouir...mais reste tout de même sur la réserve. Le recours systématique aux CDD pour finaliser les organisations de travail ne peut pas être une fin en soi.

Dernier exemple : le pôle SR Vosges. Avec, au planning, 11 journalistes dont... 2 CDD. Les élus avaient pourtant, lors du CSE précédent, demandé leur titularisation. Une des conditions émises pour rendre un avis positif au projet présenté par la direction. Promesse à moitié tenue : une titularisation sur 3... Et pour les deux autres ? « *Il faut qu'ils fassent leurs preuves et qu'ils aient envie de rester* », poursuit Christophe Mahieu. Les salariés concernés apprécieront.



Chômage partiel

La direction met fin au chômage partiel à compter du 31 août. A L'Est Républicain et Vosges Matin, seules les employées d'agence restaient concernées par ce dispositif. « *Mais on ne s'interdit pas d'y revenir si la reprise d'activité n'est pas au rendez-vous* », précise surtout le directeur général. La pagination sera néanmoins adaptée dès la rentrée, la charge de travail devrait suivre, selon la direction. Pour L'EstMédia, le temps de travail des employées d'agence ne saurait être proportionnel à l'épaisseur du journal.

Télétravail

Un guide sur la bonne pratique du télétravail a été édité au niveau du groupe Ebra. Il sera présenté lors d'un CSE extraordinaire le jeudi 3 septembre.

« Ce document ne sera en aucun cas un accord d'entreprise. Il doit baliser le recours au télétravail durant la crise sanitaire liée à la recrudescence du virus », note Christophe Mahieu.

Après avis du CSE, les hiérarchies de proximité seront chargées de mettre en œuvre ce dispositif, qui ne « sera pas la norme » comme lors du confinement.

LES SALARIÉS PLUS PRODUCTIFS EN TÉLÉTRAVAIL

... À SE DEMANDER SI ILS NE FONT PAS TRAVAILLER LEURS GOSSÉS !



L'EstMédia-CGT considère que, ce que nomme la direction comme télétravail, n'est autre que du « travail à la maison ». Les risques d'isolement et d'abus représentent un danger pour les salariés impactés. Le télétravail doit faire l'objet d'un accord qui balise strictement les règles de sa mise en œuvre.

Regroupement d'éditions

Lors du précédent CSE, la direction s'était engagée à revenir à une pagination et un éditionnement d'avant Covid début septembre. Promesse encore à moitié tenue. Les éditions de Toul et Pont-à-Mousson restent groupées ainsi que celles de la Meuse. La troisième édition vosgienne devrait être rétablie. Quand ? « Très prochainement », promet le directeur général.

L'EstMédia-CGT soupçonne la direction, comme cela est le cas dans la quasi-totalité des titres en France, de préparer la « massification » (terme employé par le patronat de la presse) des centres d'impression. C'est ce que les éditeurs appellent le plan de filière (financé par l'État) qui, sous le prétexte fallacieux du Covid, occasionne d'ores et déjà le regroupement d'éditions dans l'ensemble de la presse en région. Tout cela pour libérer du temps-machine.

Port du masque

Une communication de la direction sur le port du masque dans les entreprises de l'UES a été émise lundi 24 août sous la forme d'un Espresso. Le document précisait certaines recommandations pour « éviter la mise en danger des personnels » comme le port du masque dans les couloirs et espaces communs de l'entreprise ainsi que dans les bureaux collectifs et salles de réunions.

A compter du 1^{er} septembre, ces recommandations deviennent des obligations sauf présentation d'un certificat médical d'exemption.